



Tel : 01.85.76.56.80

<https://www.clg-simone-veil-pontoise.fr>

## **CHARTRE DU PARTICIPANT AU VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE 9 – 14 AVRIL 2018**

Le collège SIMONE VEIL organise un séjour linguistique en Espagne [Andalousie] du lundi 9 avril 2018 au samedi 14 avril 2018. Mme SAN NICOLAS, Mme FOUQUE, Mme PISSOORT, M. PITTARELLO et M. LE TENNIER sont les professeurs organisateurs, accompagnateurs et animateurs de cette semaine ibérique. Pour que ce voyage scolaire se déroule dans les meilleures conditions possibles pour le groupe, chacun se doit de respecter les règles suivantes :

1 - Pendant la durée du séjour, le règlement intérieur du collège SIMONE VEIL s'applique à tous les élèves participant au voyage. Aucun manquement au règlement de l'établissement ne sera toléré. Toute infraction pourra entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au rapatriement de l'élève en France aux frais de la famille (y compris les frais de transport du professeur accompagnateur).

2 - La vie en collectivité, qui plus est dans un pays étranger, impose des contraintes à chacun. En famille d'accueil ou lors des excursions, chaque élève veillera donc à avoir un comportement et une attitude cordiale, chaleureuse et respectueuse. Sont proscrits toute attitude violente et tout langage grossier. Chacun cherchera plutôt à développer sa pratique de la langue espagnole et à aller à la rencontre des autres.

3 – Une partie importante du séjour se passera dans le bus. Pour tous les trajets et pour des raisons évidentes de sécurité, les élèves devront être assis et attachés à leur siège par la ceinture de sécurité. Aucun déplacement ne sera autorisé.

4 – Ce séjour linguistique n'est pas un moment de vacances. C'est un temps de travail scolaire. Chaque élève participera donc activement à tous les temps prévus au programme de ce séjour linguistique. Il aura en sa possession un cahier, des stylos et tout ce dont il peut avoir besoin pour prendre des notes. Un dossier pédagogique lui sera remis au début du voyage. Il devra être rendu complété à la fin du séjour. Il sera évalué par les professeurs et sa note intégrée à la moyenne trimestrielle.

5 – L'hébergement est assuré par des familles hôtes. Il n'y aura pas de mixité. Chaque élève s'engage à respecter les consignes données par les professeurs mais aussi par la famille d'accueil. Il s'engage à respecter les horaires et à avoir une attitude courtoise (politesse, hygiène, découverte de la cuisine locale ...). Toute sortie est interdite sans être accompagnée par un adulte de la famille d'accueil.

6 – Chaque élève s'engage à avoir une attitude respectueuse des lois de la République. Le vol, le vandalisme, les dégradations, la destruction de matériel sont intolérables et répréhensibles. Les frais engagés pour leur réparation ou leur remplacement seront entièrement supportés par les parents.

7 – L'achat et la consommation de boissons alcoolisées est strictement interdit. La détention, la consommation et de façon générale, l'usage de toutes drogues, de stupéfiants et/ou de produits assimilés comme tels sont également strictement interdits durant tout le séjour. L'achat de cigarettes est interdit aux moins de 18 ans. Sauf autorisation parentale officielle (sur papier), les élèves ne seront pas autorisés à fumer. Cependant, même avec une autorisation parentale, les élèves ne pourront pas fumer lors des temps pédagogiques.

8 - Tout objet personnel de valeur (téléphone portable, MP3, consoles, appareil photo numérique...) reste sous la responsabilité de son propriétaire. Le collègue se dégage de toute responsabilité en cas de vol, de dégradations ou d'utilisation frauduleuse.

9 – L'utilisation du téléphone portable, des lecteurs MP3, consoles ou lecteurs CD est tolérée pour le voyage aller et retour. Ils le seront également lors de certains trajets en bus en Espagne. Le reste du temps, ils devront être éteints et rangés. En dehors du trajet aller et retour, l'utilisation du téléphone portable et de ces appareils multimédias est interdite lors de tous les temps pédagogiques (visites, excursions...) et lors des déplacements à pied. Le téléphone portable ne sera pas autorisé comme appareil photo (des consignes seront expliquées à ce sujet).

10 – L'argent de poche et les papiers d'identité seront sous l'entière responsabilité de chaque élève. Ceux-ci devront être soigneusement conservés et toujours en leur possession tous les jours. Les professeurs en conserveront une photocopie.

En cas de manquement à ces règles, un renvoi disciplinaire sera prononcé par Madame la Principale du collège SIMONE VEIL, en liaison avec les professeurs responsables. Les frais de retour et d'accompagnement seront intégralement à la charge de la famille.

Date et signature du représentant légal

Date et signature de l'élève

Date et signature des organisateurs